Annexe 2 -

LES AIDES PERSONNALISEES

Modalités d'attribution

1. Les aides personnalisées émanant de l'ANS

Elles concernent les sportifs de haut niveau en liste ministérielle Elite et Senior.
La répartition par sportif est proposée par le DTN après concertation avec le directeur de l'équipe de France Seniors pour être validée par l'ANS.
En fonction de l'enveloppe attribuée par l'ANS, elles peuvent correspondent à une aide sociale, dans l'objectif de se préparer de manière optimale aux compétitions de référence seniors (WOC, EOC) et dans l'ordre de priorité :

- Pour compenser une partie de manque à gagner pour un travail à temps partiel ou un arrêt de travail temporaire.
- Pour un sportif étudiant en allongement d'études.

Le versement des aides personnalisées de l'ANS est réalisé directement auprès des sportifs concernés.

2. Les aides personnalisées fédérales

Elles peuvent être attribuées sous forme :

- D'aide à la formation pour les sportifs en liste ministérielle de haut niveau (SHN Elite, Senior et Relève). Cette aide peut concerner les frais complémentaires d'inscriptions de l'établissement d'études liés au statut de sportif de haut niveau.
- D'aide aux déplacements en priorité sur les coupes du monde, et/ou aide éventuelle à la préparation dans le cadre de la politique de soutien de la fédération aux sportifs seniors en liste ministérielle « Collectifs Nationaux ». Cette aide
- D'aide aux déplacements en priorité sur les coupes du monde pour les meilleurs orienteurs à VTT (seniors) ayant réalisés des performances significatives lors des compétitions de référence seniors. Une aide exceptionnelle peut être accordée pour des frais de matériel, dépendant du budget alloué aux aides personnalisées.
- De prime à la performance à partir des résultats obtenus aux compétitions de référence seniors championnats du monde et championnat d'Europe, selon le barème ci-dessous. Elles sont automatiquement versées aux sportifs concernés.

3. Les conditions d'attribution

Les aides personnalisées sont attribuées par le DTN après concertation avec les entraîneurs responsables des groupes France des sportifs concernés et tiennent compte :

- Du niveau de performance atteint (résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence et intermédiaires).
- Du projet sportif et socio - professionnel du sportif précisé dans le contrat d'objectifs personnalisé validé par l'entraîneur responsable du groupe France auquel il appartient.
- Des frais nominatifs réellement à la charge du sportif.

Les aides personnalisées fédérales seront attribuées individuellement et à postériori des compétitions internationales.
Le sportif pour lequel des aides personnalisées sont attribuées ne peut les recevoir que s'il est à jour de sa surveillance médicale réglementaire (SMR), ainsi que du paiement des factures émises par la fédération à son encontre.

PROJET

Modalités des demandes

Une demande nominative doit être formulée par le sportif au DTN, une fois le sportif sélectionné pour les courses internationales considérées.

- Par mail à : contact@ffcorientation.fr et marie-violaine.palcau@ffcorientation.fr
- Avec pour intitulé : aides personnalisées, en précisant l'objet de la demande et le montant.

Modalités de remboursement

La procédure de demande de remboursement est la même que pour les déplacements en équipe de France.

Elle doit se faire en ligne https://form.jotform.com/233282123008041.

Exemple pour les frais de formation :

1. Motif : aides personnalisées – aide formation
2. Remplir la rubrique « divers » en précisant, frais d'inscription complémentaires HN - INSA

Barême de Répartition des primes fédérales à la performance

COURSE D'ORIENTATION PEDESTRE		Course Individuelle	Relais (pts/pers)
	Place	POINTS*	
Championnats du Monde (CM), d'Europe (CE) Seniors	1er	25	15
	2ème	20	10
	3ème	15	8
	4ème à 6ème	8	5

*La valeur du point est déterminée en fin de saison en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée.

PROJET